



## **DÉCLARATION DE L'INTERSYNDICALE – CSEC SUEZ EAU FRANCE CFDT – CFE-CGC– CGT – FO – SEEE – élue sans étiquette**

**CSEC extraordinaire du 12 mai 2026**

A Puteaux, le 12 mai 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les organisations syndicales souhaitent manifester leur indignation quant aux méthodes proposées.

En premier lieu, les élus ont expressément demandé que soit traité en priorité le sujet des risques psychosociaux (RPS) liés à la transformation Visio. Ce point revêt un caractère prioritaire et conditionne la qualité du dialogue social. Nous rappelons d'ailleurs qu'il avait été annoncé en fin de précédente séance du CSEC par la Direction des ressources humaines que la réunion du 12 mai serait notamment consacrée à ce sujet. Or l'ordre du jour ne traite que du sujet des parts variables des cadres.

En second lieu, les élus ont demandé que les sujets revêtant à leurs yeux une importance particulière soient abordés lors de séances en présence physique et non en Teams. De plus, de nombreux élus sont en congés cette semaine et le calendrier accéléré les oblige à assister malgré tout à cette réunion pendant leurs congés.

Enfin, en tout état de cause, le calendrier présenté interroge fortement. À ce stade de l'année, une troisième version du projet portant sur la part variable des cadres nous est présentée aujourd'hui, et il apparaît irréaliste d'envisager la mise en œuvre d'un dispositif de cette nature pour 2026. Cette situation résulte directement des lacunes persistantes dans les réponses apportées par la Direction, lesquelles ne permettent pas d'écarter des interrogations légitimes sur la cohérence et la sincérité du dispositif proposé.

Les élus du CSEC SUEZ Eau France



## **DÉCLARATION INTERSYNDICALE – CSEC SUEZ EAU FRANCE CFDT – CFE-CGC– CGT – FO – SEEE – élue sans étiquette**

### **Projet de réforme du dispositif de bonus des cadres (part variable)**

A Puteaux, le 12 mai 2026

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation du Comité social et économique relative à l'évolution de la part variable des cadres, les élus constatent que les éléments transmis à ce stade ne permettent pas de rendre un avis éclairé.

En particulier, les élus relèvent des insuffisances majeures :

- *L'absence d'information sur l'attribution de la part variable du TOP 250*
- *L'absence de courbe de Payout pour les éléments financiers différents de l'EBITDA*
- *L'impact managérial de la courbe de Payout*

Ainsi que l'absence des éléments permettant la compréhension et l'atteignabilité des indicateurs groupe, malgré nos demandes répétées depuis deux mois, notamment :

- *L'absence de description précise des modalités de calcul des indicateurs ;*
- *L'absence d'explication des hypothèses retenues et des facteurs de variation ;*
- *Le manque de données historiques (taux d'atteinte simulé sur les exercices précédents) ;*
- *L'absence de simulations concrètes permettant d'apprécier les impacts réels sur la rémunération des cadres ;*
- *L'absence d'éléments permettant d'évaluer la part réellement maîtrisable par les salariés.*

En l'état, ces lacunes ne permettent ni d'apprécier le caractère atteignable des objectifs, ni d'évaluer les impacts potentiels en matière de rémunération, d'équité de traitement et de conditions de travail.

En conséquence, les élus considèrent que la consultation ne peut être valablement engagée à ce stade et demandent la communication de ces éléments avant la tenue d'un prochain CSEC.

Les élus du CSEC SUEZ Eau France